

Déclaration en ligne des primo-infections maternelles à CMV en debut de grossesse



L'infection à cytomégalo virus (CMV) est bénigne dans la majorité des cas. Cependant, si elle est développée pendant la grossesse, notamment pendant la période encadrant le début de grossesse, elle peut provoquer chez le bébé à naître des séquelles lourdes, telles que des troubles auditifs ou du développement cérébral. Actuellement en France, bien qu'un dépistage de l'infection chez les femmes enceintes soit réalisé de plus en plus fréquemment, il n'existe pas de recommandation en faveur d'un dépistage systématique pendant la grossesse. En 2018 puis en 2023, le Haut Conseil de la santé publique (HCSP) s'est en effet prononcé contre sa mise en œuvre, faute d'éléments suffisants pour en démontrer le bénéfice. Comme prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2024, le ministère chargé de la Santé a sollicité la HAS afin qu'elle rende un avis sur la pertinence de ce dépistage systématique. Aujourd'hui, la HAS se prononce en prenant en compte l'évolution des connaissances. Elle recommande au ministère chargé de la Santé de mettre en place un dépistage systématique chez les femmes enceintes dont le statut sérologique est inconnu ou négatif, sous réserve qu'un suivi et qu'une collecte de nouvelles données soient mis en place. Cette recommandation devra faire l'objet d'une réévaluation au bout de trois ans, sur la base de données qui devront avoir été recueillies d'ici là.

INFORMATIONS

Cette plateforme VOOZANOO de déclaration en ligne existe depuis 2016 et permet au CNR des Herpesvirus de recenser les cas d'infection congénitale à CMV.

Aujourd'hui, la HAS recommande :

- De mettre en place un dépistage systématique national, à destination de toutes les femmes enceintes dont le statut sérologique est négatif ou inconnu. Cette mesure fera l'objet d'une réévaluation au terme de trois années de mise en œuvre, afin d'en apprécier la pertinence et d'envisager éventuellement sa reconduction.

- La poursuite du dispositif, au-delà de cette période initiale de 3 ans, sera conditionnée à une évaluation reposant sur des données scientifiques complémentaires. Ces données devront être produites à travers : la mise en place d'études spécifiques, le développement de systèmes d'information adaptés, ou encore l'ajustement des dispositifs existants de collecte de données.

Dans le cadre des nouvelles recommandations de l'HAS, le CNR a mis à jour la plateforme VOOZANOO.

Une page simplifiée a été créée, spécifiquement destinée à la déclaration des primo-infections maternelles à CMV.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir déclarer au fil de l'eau toute primo-infection maternelle à CMV en utilisant ce formulaire simplifié.

Vous trouvez ci-dessous de quoi vous guider pour vos premiers pas sur la plateforme.

POUR NOUS JOINDRE / DEMANDER UN ACCÈS À LA PLATEFORME

Écrivez-nous à cnr-herpesvirus@chu-limoges.fr pour formuler votre demande. N'oubliez pas de préciser votre spécialité.

Pour toute information complémentaire :

- Elodie RIBOT (ARC) : elodie.ribot@chu-limoges.fr ; 05 55 05 69 71
- Françoise GARNIER (ARC) : francoise.garnier@chu-limoges.fr ; 05 55 05 67 26
- Sophie ALAIN (Pr) : sophie.alain@unilim.fr ; 05 55 05 67 28
- Sébastien HANTZ (Pr) : sebastien.hantz@unilim.fr ; 05 55 05 86 42

Centre National de Référence des Herpèsvirus, Service de Bactériologie/Virologie/Hygiène CBRS 3^e étage
CHU de Limoges, 2 avenue Martin Luther King 87042 LIMOGES Cedex - Fax : 05 55 05 67 22

Les informations sont aussi sur notre site internet : <https://www.unilim.fr/cnr-herpesvirus/>

GUIDE D'UTILISATION DE L'ENQUÊTE EN LIGNE

S'identifier

Après la demande d'accès auprès du CNR (par vous-même ou par un confrère souhaitant vous associer à la déclaration), vous recevrez 2 mails automatiques d'EPICONCET (expéditeur : no-reply@epiconcept.fr, objet : Recensement : infections congénitales par le CMV #1 et #2) :

« Bonjour,

Votre compte sur l'enquête Voozanoo "Recensement : infections congénitales par le CMV" a été créé. -

Adresse : <https://ssl.voozanoo.net/cnrcmv/code/enquetes//784105987>

- Login : b.iologiste

Merci. »

« Bonjour,

Votre compte sur l'enquête Voozanoo "Recensement : infections congénitales par le CMV" a été créé. - Mot de passe : jykyz7Hh

Merci. »

En cliquant sur le lien, vous accéderez à la page d'accueil sur laquelle vous pourrez vous identifier :

RECENSEMENT: INFECTIONS CONGÉNITALES PAR LE CMV

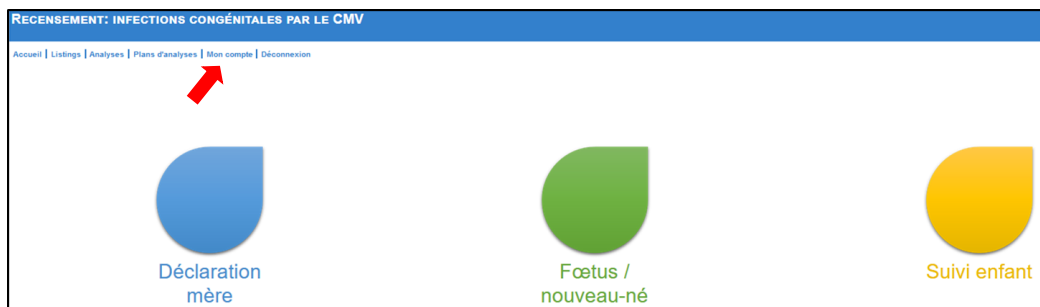
Identifiant

Mot de passe

Valider

Mot de passe oublié

Changement du mot de passe : vous pouvez changer votre mot de passe en cliquant sur « mon compte » :



Déclarer d'une primo-infection maternelle

Cliquez sur « Déclaration mère » puis sur « Nouvelle fiche mère » :



Vous accéderez directement à la page unique de déclaration :

La commune de votre centre déclarant est la seule donnée obligatoire *.

Remplir les champs de cette page unique pour lesquels vous avez déjà les informations.

Il n'est pas obligatoire de naviguer vers les onglets . Vous pourrez remplir ces champs plus détaillés par la suite.

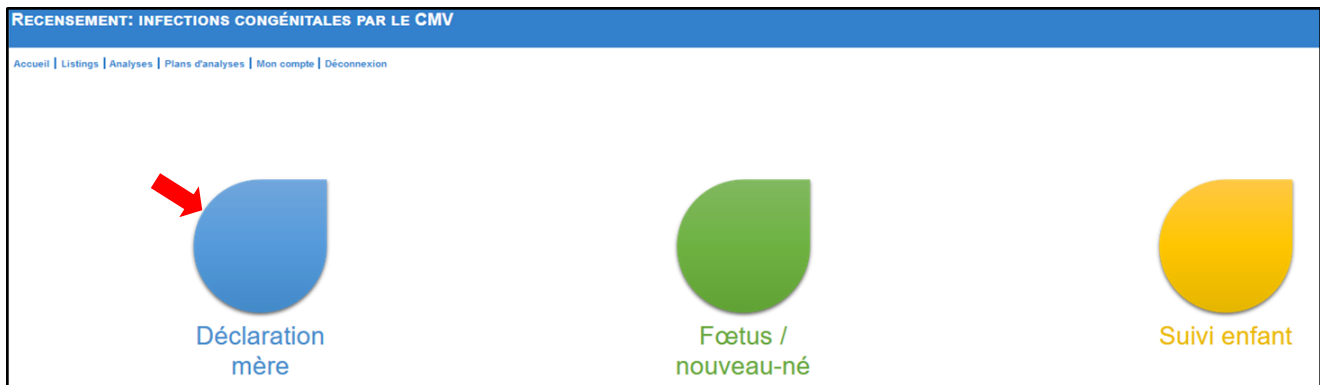
N'oubliez pas d'enregistrer vos données (en bas de la page).

Vous pourrez accéder à votre déclaration autant de fois que vous voulez pour apporter les informations au fil du suivi de la primo-infection maternelle (voir ci-dessous).

Compléter une déclaration

Compléter une déclaration déjà créée par vous-même

Cliquez sur « Déclaration mère » :



La liste de vos déclarations apparaît dans le tableau bleu. Cliquez sur « modifier » en face du cas recherché.

	▲▼ N° ANONYMAT	▲▼ NOM	▲▼ PRÉNOM	▲▼ DATE DE NAISSANCE
Modifier	BSAZR	fictive 14	mère	

Compléter une déclaration déjà créée par un confrère

Un confrère peut vous inscrire comme spécialiste du cas qu'il a déclaré, afin que vous complétiez les données dont il ne dispose pas.

Après validation du CNR (et création de votre compte si vous n'étiez pas utilisateur VOOZANOO), vous avez reçu un mail vous permettant d'accéder au cas en question :

Bonjour,

Une nouvelle déclaration vous a été assignée.

Cette déclaration a pour N° anonymat BSAZR

Veuillez cliquer sur ce lien suivant pour vous rendre sur « Recensement : infections congénitales par le CMV » : <https://ssl.voozanoo.net/cnrcmv/code/enquetes//784105987/scripts/index.php>

Vous pourrez alors suivre la procédure ci-dessus pour accéder cette déclaration et la compléter.

Déclarer un spécialiste

Vous pouvez associer une autre spécialiste à votre déclaration. Le CNR se chargera de le solliciter pour compléter le dossier. Pour cela, cliquez sur le + dans le cadre « spécialistes » (1).

Entrez le nom du spécialiste (2) :

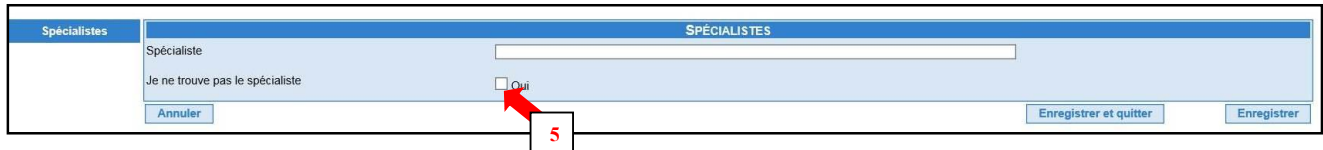
S'il s'agit d'un spécialiste déjà enregistré par le CNR

Il apparaîtra dans la liste déroulante (3). Sélectionnez le et cliquez sur « enregistrer et quitter » (4).

Le spécialiste sera averti par mail automatique de son assignation à ce dossier et pourra y accéder pour le compléter.

Si le spécialiste n'apparaît pas dans la liste déroulante

C'est que ce spécialiste n'a pas encore été enregistré par le CNR dans VOOZANOO. Il faut alors cocher la case « oui » « je ne trouve pas le spécialiste » (5) :



The screenshot shows the 'Spécialistes' form. The 'Je ne trouve pas le spécialiste' checkbox is checked, indicated by a red arrow and a box with the number 5. The form includes fields for 'Spécialiste', 'Nom', 'Prénom', 'Commune', 'Spécialité', and 'Email'. Buttons for 'Annuler', 'Enregistrer et quitter', and 'Enregistrer' are visible at the bottom.

Remplissez alors ce que vous pouvez dans la fenêtre qui apparaît (6) puis cliquez sur «enregistrer et quitter» (7) :



The screenshot shows the 'Spécialistes' form with the 'Je ne trouve pas le spécialiste' checkbox checked. The fields for 'Nom', 'Prénom', 'Commune', 'Spécialité', and 'Email' are filled out. A red arrow points to the 'Enregistrer et quitter' button, which is also highlighted with a red box and the number 7. A box with the number 6 points to the 'Spécialité' dropdown menu.

Le CNR sera averti par mail automatique de votre demande d'ajout de spécialiste, recherchera les coordonnées manquantes le cas échéant et validera votre demande au plus vite.

Le spécialiste sera ensuite averti par mail automatique de son assignation à ce dossier et pourra y accéder pour le compléter.